

# DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

## N° 157/2023 SÉANCE N°7 DU 18 SEPTEMBRE 2023

# VAL'ORISONS 53 – FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES D'INSERTION – ÉQUIPEMENT – CONVENTION DE PARTENARIAT 2023

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 12 septembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

## Étaient présents

Florian Bercault, président; Sylvie Vielle, Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Gwénaël Poisson (jusqu'à 19 h 11), Christine Dubois (à partir de 17 h 22), Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeais, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchard, Marcel Blanchet, Patrice Morin et Julien Brocail (à partir de 17 h 26), membres du bureau.

#### Était absent ou excusé

Antoine Caplan, membre du bureau.

## Étaient représentés

Nicole Bouillon a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle (à partir de 19 h 11), David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 22 septembre 2023.

#### BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2023

VAL'ORISONS 53 – FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES D'INSERTION – ÉQUIPEMENT – CONVENTION DE PARTENARIAT 2023

Rapporteur: Gwénaël Poisson

#### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations,

Vu le décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire.

Vu la délibération n° 18/2021 du bureau communautaire en date du 25 janvier 2021, validant l'engagement de la collectivité dans la démarche Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée,

Vu la délibération n° 207/2022 du bureau communautaire en date du 5 décembre 2022, autorisant Laval Agglomération à candidater à la 2e phase d'expérimentation Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée pour le territoire du Grand Saint-Nicolas à Laval,

Considérant le projet de convention présenté,

Après avis favorable de la commission transition économique et enseignement supérieur,

### DÉLIBÈRE

#### Article 1er

Les termes de la convention avec l'EBE VAL'ORISONS 53, joint en annexe de la présente délibération, sont approuvés.

### Article 2

La subvention 2023 d'un montant de 29 000 € fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2023.

#### Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

#### Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5 Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire	
La délibération est adoptée à l'unanimité.	
	Le président,
	Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230918-S07-BC-157-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2023

Mise en ligne le : 27/09/2023